

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances
Ministère de l'Economie et des Finances
139 rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

Paris, le 15 novembre 2017

**La grande distribution usurpe l'identité des artisans et trompe le consommateur !
Lettre ouverte à M. Bruno Le Maire**

Monsieur le ministre,

Lors de votre intervention à l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) le 27 juin, vous avez fait part de votre attachement pour les artisans de notre pays. Vous aviez d'ailleurs déclaré « l'artisanat, c'est l'Histoire de France, et donc défendre l'artisanat, c'est défendre notre histoire nationale. C'est défendre notre patrimoine économique national ». Ce même jour, vous aviez justifié l'absence d'un secrétariat d'Etat à l'Artisanat par ces mots : « vous avez avec moi un défenseur de l'artisanat et c'est bien pour cela que je n'ai pas voulu avoir de secrétaire d'Etat à l'Artisanat puisque vous avez un ministre de l'Economie et des Finances qui sera le ministre des artisans et qui accorde à l'artisanat une place absolument essentielle ».

Ces déclarations d'affection envers l'artisanat, vous les avez réitérées le 25 octobre dernier lors des rencontres de l'Union des entreprises de proximité (U2P).

Je vous sais attaché de longue date aux valeurs de l'artisanat et à l'un de ses métiers les plus emblématiques que vous prenez fréquemment en exemple : celui de boucher. A ce titre, la Jurande des compagnons de Saint-Jacques de la boucherie vous a d'ailleurs honoré lors d'un chapitre à la Tour Saint-Jacques, à l'Hôtel de Ville de Paris, le 23 mai 2010.

Monsieur le ministre, la situation est grave.

Les artisans, notamment les artisans bouchers, sont victimes d'usurpation d'identité. Les responsables ? Une fois de plus, il s'agit des enseignes de la grande distribution.

En plus d'asphyxier l'agriculture française que vous connaissez bien, ces enseignes s'accaparent sans vergogne et en toute illégalité l'image des artisans, si positive aux yeux des consommateurs.

Je vous rappelle que :

- l'article 21 de la loi du 5 juillet 1996 prévoit que, pour pouvoir se prévaloir de la qualité d'artisan, une entreprise (en nom propre ou en société) doit relever de l'artisanat c'est-à-dire être immatriculée au répertoire des métiers. Le chef d'entreprise ou le dirigeant social, doit pouvoir justifier d'un diplôme, d'un titre ou d'une expérience professionnelle dans le métier qu'il exerce ;
- l'article 1er du décret du 2 avril 1998 précise le niveau du diplôme requis (CAP ou équivalent) et la durée de l'expérience professionnelle (trois ans) ;
- l'article 24 de la loi du 5 juillet 1996 (3°) précise les sanctions encourues en cas d'utilisation du mot « artisan » ou de l'un de ses dérivés pour l'appellation, l'enseigne, la promotion ou la publicité de l'entreprise, du produit ou de la prestations de service sans détenir la qualité d'artisan (7500 € d'amende pour les entreprises en nom propre, 37500 € pour les sociétés) plus des peines complémentaires.

Les quelques exemples que vous trouverez ci-dessous ne sont aucunement des cas isolés et ne constituent nullement une liste exhaustive. Ce phénomène touche toutes les régions et s'intensifie à raison que l'image de la grande distribution se détériore.

- **Leclerc** : « Campagne TV inédite, concours du meilleur boucher de France... : E.Leclerc met en avant les artisans de ses rayons "frais traditionnel" ! » / « Chez E.Leclerc, l'artisan est maître en sa maison (...) » / « les artisans E.Leclerc cultivent leur savoir-faire et leur différence ! » / « (...) la passion qu'un artisan boucher E.Leclerc peut offrir à sa clientèle ». (Communiqué de presse de E.Leclerc, 12/07/2016) ;
- **Auchan** : « pour la passion et l'engagement de nos artisans » (Publicité Auchan Atrium parue dans Corse Matin, 08/11/2017) ;
- **Carrefour** : « Le 15 novembre dans votre hypermarché Carrefour Nevers Marzy ! En famille ou entre amis, rencontrez nos artisans et partagez leur passion : boucherie, fromagerie, fleuriste... Inscrivez-vous ! » (Facebook Carrefour Nevers Marzy, 06/11/2017) ;
- **Intermarché** : « Pour Noël, votre artisan boucher de votre Intermarché du Séquestre est heureux de vous proposer des promotions exceptionnelles cette semaine sur des viandes origines France ! (...) » (Facebook Intermarché Albi Le Séquestre, 28/11/2016) ;
- **Système U** : « Aujourd'hui notre rayon boucherie traditionnelle vous propose son bœuf Charolais label Rouge, ou encore son veau de Dordogne, élevé sous la mère. Savourez nos viandes de qualité, élevées au cœur des régions de production et préparées par nos artisans bouchers expérimentés » (Facebook Hyper U Dracénie – Les Arcs, 17/09/2015)

- **Casino** : « Les vitrines de nos bouchers, Eric et Bruno, sont de plus en plus belles. Bravo à nos deux artisans qui concoctent des préparations d'exception pour votre plaisir » (Facebook Supermarché Casino Plouigneau, 14/03/2017)

Le mécontentement monte chez les artisans. En témoigne la visite-surprise dans un Carrefour des Hauts-de-France ce jour, de plusieurs de nos collègues venus rétablir la vérité auprès des clients dupés par l'enseigne.

Les 80 000 professionnels qui travaillent au sein des 18 000 boucheries artisanales – les vraies – que je représente sont scandalisés qu'on s'approprie leur image à des fins de communication. Il est d'autant plus choquant qu'au lendemain de la signature de la charte d'engagement des états généraux de l'alimentation par ces grandes enseignes, celles-ci continuent d'utiliser des méthodes irrespectueuses et mensongères.

Je vous serai très reconnaissant de rappeler à ces enseignes la réglementation afin que celles-ci cessent sur le champ d'usurper notre identité et de tromper le consommateur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président



Jean-François GUIHARD